



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0734 du 20/09/2017

Délégation de signature du 15 septembre 2017

DELEGATION DE SIGNATURE
SERVICE A COMPETENCE NATIONALE - SERVICE DE LA DOCUMENTATION NATIONALE DU CADASTRE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC)

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.
Services directionnels du Service à compétence nationale.
Service de la Documentation Nationale du Cadastre.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0638 du 06/07/2017

L'administrateur général des finances publiques, directeur du service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 portant création du Service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;

Vu l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur. Bertrand BINET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avenant du 12 juin 2012 relatif à la convention de délégation de gestion du 20 décembre 2010 entre le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) et la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) ;

Vu la convention de délégation de gestion du 20 décembre 2010 modifiée par avenant du 4 septembre 2017 entre le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) et le service d'appui aux ressources humaines(SARH) qui se substitue à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG).

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

- de recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP – UO CFIP SDNC), 723 (BOP MBCPRE UO SDNC) et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme. Amandine POCQUET, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- Mme Émilie THILLOU, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- M. Alain BOUDIER, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- Mme Ginette NADIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- Mme Séverine VARROQUIER-SROUJI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

Par ailleurs, les porteurs de carte ci-après désignés effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège de la direction :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- Mme. Amandine POCQUET, inspectrice principale des finances publiques ;
- M. Alain BOUDIER, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Ginette NADIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- M Roland VAILLANT, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Régine MARDESSON, agente administrative principale des finances publiques ;
- M Thierry ROUX, contremaître ;

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- M. Philippe MARECHAL , inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;

Article 4

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Valérie VILLAIN, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Anne TANGUY, agente administrative principale des finances publiques ;

Article 5

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;
- M Richard ARAUJO, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Christel PLOSKA, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Claudie ARZUR, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Estelle HORWATH, contrôleur des finances publiques ;
- ;M Romain GUIBAS, agent administratif principal des finances publiques stagiaire ;
- Mme Isabelle HECKEL, ouvrière d'État ;

Article 6

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT, est donnée à :

- M Richard ARAUJO, inspecteur des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;
- M Jean-François SCOTTO inspecteur des finances publiques ;
- Mme Catherine LEMOINE inspectrice des finances publiques ;
- Mme Joëlle HEBERT, contrôleur principale des finances publiques ;

- Mme Dominique VIEL, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Estelle HORWATH, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Christelle BERNARD, agente administrative principale des finances publiques stagiaire ;
- Mme Virginie VINOT, agente administrative principale des finances publiques stagiaire ;
- M Kophen KORUTOS, agent administratif principal des finances publiques stagiaire ;
- Mme Cassandra TISSERON, contractuelle PACTE ;

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES

BERTRAND BINET